

Séance ordinaire du conseil municipal

12 janvier 2026
20h

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel tenue le **12 janvier 2026 à 20h**, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Les membres du conseil municipal étant présents sont :

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère no. 1
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no. 4
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no. 6

Sont également présents :

Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Les membres du conseil municipal étant absents sont :

Madame Dominique Bernèche, conseillère no. 2
Monsieur Serge Deschênes, conseiller no. 3
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller no. 5

Nombre de personnes représentant le public :

6 personnes

1- Ouverture de la séance

Résolution 001-01-2026

ATTENDU QUE les membres du conseil présents forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et monsieur Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée ;

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2026 soit ouverte à 20h.

2- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 002-01-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté, en retirant les points suivants :

- 6.2- Adoption du règlement CV. 428-1 – Modifiant du règlement CV. 428 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire
- 11.1- Soutien au bureau d'information touristique 2026 – Chambre de commerce Brandon
- 11.2- Paiement du loyer du bureau d'information touristique 2026 – Chambre de commerce Brandon
- 11.5 Demande d'aide financière pour les activités étudiantes – École secondaire Bermon

3- Correspondance

4- Adoption des procès-verbaux

4.1- Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025

Résolution 003-01-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4.2- Séance extraordinaire du 16 décembre 2025

Résolution 004-01-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025 ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4.3- Consultation publique du règlement CV. 614

Résolution 005-01-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 614 du 1^{er} décembre 2025 ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 614 du 1^{er} décembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4.4- Consultation publique du règlement CV. 615

Résolution 006-01-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 615 du 1^{er} décembre 2025 ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 615 du 1^{er} décembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

5- Administration et ressources humaines

5.1- Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour 2026

Résolution 007-01-2026

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2026 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de Michel St-Laurent en tant que membre régulier au coût de 512 \$ (taxes en sus) ;

QUE l'adhésion à l'ADMQ de Shany Hervieux Lavoie en tant que membre formation au cout de 150 \$ (taxes en sus) soit également autorisée.

5.2- Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux – Poste de technicienne comptable ou d'adjointe à la comptabilité

Résolution 008-01-2026

CONSIDÉRANT la réorganisation des ressources humaines au sein de la ville ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Saint-Gabriel (CSN) pour le poste de technicienne comptable ou d'adjointe à la comptabilité de Madame Chantal Trudeau ;

QUE le maire, Monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, Monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

5.3- Ajustement du salaire de la coordonnatrice du camp de jour selon des critères établis

Résolution 009-01-2026

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale du camp de jour pour l'été 2026 sera adopté lorsque le taux du salaire minimum au Québec sera annoncé ;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle de la coordonnatrice du camp de jour, notamment en matière de planification, de gestion du personnel, de sécurité des enfants et de coordination des activités ;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités et les tâches ainsi que les expériences et les formations peuvent varier d'une coordonnatrice à l'autre ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de 2.25 \$ à 3.25 \$ au salaire établi pour le poste de coordonnatrice sur la grille salariale du camp de jour 2026 qui sera adopté lorsque le taux du salaire minimum au Québec sera annoncé ;

QUE cette marge de manœuvre de 2.25 \$ à 3.25 \$ soit établi selon les critères suivants :

- Expériences jugées pertinentes ;
- Formations jugées pertinentes ;
- Responsabilités et tâches qui nécessitent une gestion presque complète du camp de jour ;

QUE la coordonnatrice qui sera embauchée reçoivent :

- 2.25 \$ de plus si elle répond à 1 critère sur 3 ;
- 2.75 \$ de plus si elle répond à 2 critères sur 3 ;
- 3.25 \$ de plus si elle répond à 3 critères sur 3.

6- Finances

6.1- Comptes à payer au 31 décembre 2025

Résolution 010-01-2026

ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 décembre 2025 totalisent un montant de 848 206.45 \$;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles au 31 décembre 2025 totalisant un montant de 438 506.50 \$;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le paiement des comptes à payer et des dépenses incompressibles soient autorisés pour un montant total de 1 286 712.95 \$;

QUE le maire et la direction soient autorisés à signer les chèques à cet effet.

6.2- Adoption du règlement CV. 428-1 – Modifiant du règlement CV. 428 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire

RETIRÉ

7- Hygiène du milieu

8- Sécurité publique

8.1- Contribution financière 2026 pour la prestation de services aux personnes sinistrées - Société canadienne de la Croix-Rouge du Québec

Résolution 011-01-2026

ATTENDU la lettre d'entente pour la prestation de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge du Québec ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le versement de 624.54 \$ représentant le montant de la contribution 2026 de la ville à la Société canadienne de la Croix-Rouge du Québec.

8.2- Entretien des points d'eau et du réseau d'aqueduc en 2025 – Schéma de couverture de risque

Résolution 012-01-2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques 2024-2034 prévoit un plan de mise en œuvre, dont certaines actions relèvent de l'autorité de la ville, notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville confirme avoir procédé à la vérification du réseau d'aqueduc et des points d'eau en 2025, conformément aux exigences du schéma.

9- Travaux publics et voirie

10- Aqueduc et eaux usées

10.1- Demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 – Unité d'enlèvement du fer et du manganèse

Résolution 013-01-2026

ATTENDU QUE le mandat des plans et devis et d'octroi des autorisations concernant l'unité d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable sera prochainement complété ;

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la ville s'engage à assumer l'entièvre responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023-2033 ;

QUE la ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023-2033 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts ;

QUE la ville autorise M. Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à déposer une demande d'aide financière au sous-volet 1.2 pour la réalisation des travaux cités plus haut.

10.2 Mandat à EXP – Balancement hydraulique du réseau de distribution de l'eau potable

Résolution 014-01-2026

ATTENDU QUE la ville doit faire le balancement hydraulique du réseau de distribution de l'eau potable dans le cadre des développements sur le chemin du Domaine ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil mandatent la firme EXP pour faire le balancement hydraulique du réseau de distribution de l'eau potable dans le cadre des développements sur le chemin du Domaine pour un montant de 17 800 \$ (taxes en sus) représentant le budget pour réaliser l'ensemble du mandat incluant les déboursés.

10.3 Mandat à EXP – Évaluation de la capacité résiduelle des infrastructures et plan directeur des eaux usées (étude de capacité)

Résolution 015-01-2026

ATTENDU QUE la ville doit faire l'évaluation de la capacité résiduelle des infrastructures et le plan directeur des eaux usées.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil mandatent la firme EXP pour faire l'évaluation de la capacité résiduelle des infrastructures et le plan directeur des eaux usées pour un montant de 24 800 \$ (taxes en sus) représentant le budget pour réaliser l'ensemble du mandat incluant les déboursés.

11- Loisirs, culture et tourisme

11.1- Soutien au bureau d'information touristique 2026 – Chambre de commerce Brandon

RETIREDÉ

11.2- Paiement du loyer du bureau d'information touristique 2026 – Chambre de commerce Brandon

RETIREDÉ

11.3- Remboursement de 35 % des activités de loisirs – Karaté

Résolution 016-01-2026

CONSIDÉRANT la Politique de contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'émission des chèques suivants :

- Chèque de 107.32 \$ représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscription, à l'ordre d'Alexandra Smirnova, pour l'inscription d'Emilia Polychronis au cours de Karaté chez ADN Karaté Plus de janvier à mai 2026 ;
- Chèque de 150 \$ représentant le montant maximal de remboursement des frais d'inscription, à l'ordre de Martzeilea Major-Beauchamp, pour l'inscription de Shelby Guilbeault au cours de Karaté chez ADN Karaté Plus de juin à décembre 2025 ;
- Chèque de 107.80 \$ représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscription, à l'ordre de Martzeilea Major-Beauchamp, pour l'inscription de Shelby Guilbeault au cours de Karaté chez ADN Karaté Plus de janvier à mai 2026.

11.4- Demande d'appui et de fermeture de rues pour la Fête givrée 2026 – Cible Famille Brandon

Résolution 017-01-2026

ATTENDU QUE Cible Famille Brandon sollicite la participation de la ville pour aider à financer la Fête givrée qui se tiendra le 7 février 2026 ;

ATTENDU QU'ils demandent que la ville leur prête le grand foyer extérieur, 2 poubelles avec des sacs et des barricades ;

ATTENDU QU'ils souhaiteraient préparer une grande glissade sur la rue Monday et faire déneiger le terrain qui se trouve devant leur stationnement et leur pavillon la semaine précédent l'événement ;

ATTENDU QU'ils demandent de fermer la circulation automobile sur certaines rues lors de l'événement afin d'assurer la sécurité des personnes présentes ;

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accorde l'aide financière demandée de 200 \$ à Cible Famille Brandon pour aider à financer la Fête givrée qui se tiendra le 7 février 2026 ;

QUE la ville leur fournit le grand foyer extérieur, 2 poubelles avec des sacs et des barricades ;

QUE la ville leur prépare une grande glissade sur la rue Monday et qu'elle fasse déneiger le terrain qui se trouve devant leur stationnement et leur pavillon la semaine précédent l'événement ;

QUE la ville ferme la circulation automobile :

- Sur la rue Monday (de la rue Dequoy à la rue St-Joseph) et sur la rue St-Joseph (de la rue Monday à Beausoleil) pour la durée de l'événement (soit un peu avant 9h et jusqu'à 15h) ;
- Pour la durée de « La course des p'tits flocons », soit de 10h à 11h, sur une voie complète de la rue Monday jusqu'à la rue de Lanaudière (la voie qui donne directement sur le stationnement des ambulances), sur une voie sur la rue de Lanaudière jusqu'à la rue

Beausoleil (la rue Beausoleil serait fermée étant donné qu'elle n'a qu'une seule voie) ;

- Une voie sur la rue St-Pierre jusqu'à la rue Monday, une voie de la rue St-Joseph à la rue Beausoleil et, finalement, une voie de la rue Dequoy entre les rues Beausoleil et Monday.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la ville.

**11.5- Demande d'aide financière pour les activités étudiantes
- École secondaire Bermon**

RETIRÉ

12- Santé et bien-être

12.1- Proclamation de la Journée nationale de la santé mentale positive de 2026 à 2029

Résolution 018-01-2026

CONSIDERANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDERANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

CONSIDERANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDERANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDERANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral, soit jusqu'en 2029.

12.2- Demande d'aide financière pour 2026 – AQDR Brandon

Résolution 019-01-2026

ATTENDU QUE l'AQDR Brandon sollicite la participation de la ville pour aider à financer leurs activités d'information et de représentation ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accorde l'aide financière demandée de 400 \$ à l'AQDR Brandon pour aider à financer leurs activités d'information et de représentation.

13- Urbanisme et environnement

13.1- Rapport de l'urbaniste au 31 décembre 2025

Résolution 020-01-2026

ATTENDU QUE le rapport de l'urbanisme au 31 décembre 2025 a été déposé ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le rapport de l'urbanisme au 31 décembre 2025 soit adopté tel que déposé.

13.2- Demande d'aide financière pour 2026 – Les Amis du Lac Maskinongé

Résolution 021-01-2026

ATTENDU QUE Les Amis du lac Maskinongé sollicite la participation de la ville pour aider à financer leurs actions de préservation et de sensibilisation ;

ATTENDU QU'ils demandent aussi l'accès à la salle du conseil, selon les disponibilités, pour la tenue des conseils d'administration ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accorde l'aide financière demandée de 1 000 \$ aux Amis du Lac Maskinongé pour aider à financer leurs actions de préservation et de sensibilisation ;

QUE la salle du conseil soit accessible aux Amis du lac Maskinongé, sur demande et selon les disponibilités.

13.3- Demande d'aide financière pour 2026 – Les Amis de l'environnement de Brandon

Résolution 022-01-2026

ATTENDU QUE Les Amis de l'environnement de Brandon sollicite la participation de la ville pour aider à financer les activités du projet « Nos bords de route, j'me ramasse ! » ;

ATTENDU QU'ils demandent aussi des photocopies en couleur, des sacs de vidanges, l'utilisation de cônes et la présence d'un employé municipal dans le cadre du projet :

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accorde l'aide financière de 800 \$ aux Amis de l'environnement de Brandon pour financer les activités du projet « Nos bords de route, j'me ramasse ! » ;

QUE la ville leur fournisse des photocopies en couleur, des sacs de vidanges, des cônes et un employé municipal dans le cadre du projet.

13.4- Adoption du règlement CV. 614 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la modification des limites de la zone C-52 et à l'abrogation de la zone C-24 au plan de zonage

Résolution 023-01-2026

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné et lesquels portent sur le règlement CV. 614 concernant une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de modifier les limites de la zone C-52 et d'abroger la zone C-24 au plan de zonage ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 614 a eu lieu le 1er décembre 2025 ;

ATTENDU QU'après la séance de consultation publique, le second projet de règlement CV. 614 a été adopté le 1er décembre ;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du certificat d'absence de demande de participation référendaire concernant le règlement CV. 614 ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 614 concernant une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » soit adopté tel que déposé.

13.5- Vente de la bande de terrain sur la rue Provost – Lot 6 665 495

Résolution 024-01-2026

ATTENDU la demande faite par Monsieur Stéphane Pichette pour acheter la bande de terrain sur la rue Provost, lot 6 665 495, longeant ses propriétés et futures propriétés ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville vende à Monsieur Stéphane Pichette la bande de terrain sur la rue Provost, lot 6 665 495, pour une somme de 100 \$, sans aucune garantie et que tous les frais d'arpentage de notaire ou autre soient entièrement aux frais de Monsieur Pichette ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et le directeur général et greffier, Michel St-Laurent, soient autorisés à signer la vente au nom de la ville.

13.6- Demande de PIIA – 85, rue Saint-Gabriel

Résolution 025-01-2026

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA 2026-001 pour le 85, rue Saint-Gabriel vise l'autorisation d'une enseigne murale pour un nouveau local ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés respectent la grande majorité des critères et objectifs du règlement, ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de PIIA en ce qui a trait à autoriser l'installation d'une enseigne tel que présenté ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la demande de PIIA 2026-001 pour le 85, rue Saint-Gabriel visant l'autorisation d'une enseigne murale pour un nouveau local.

13.7- Adoption du règlement CV. 615 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à l'autorisation des projets intégrés résidentiels et la modification des usages autorisés à la grille de spécifications de la zone C-52

Résolution 026-01-2026

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné et lesquels portent sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 615 a eu lieu le 1er décembre 2025 ;

ATTENDU QU'après la séance de consultation publique, le second projet de règlement CV. 615 a été adopté le 1er décembre ;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du certificat d'absence de demande de participation référendaire concernant le règlement CV. 615 ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 615 modifiant le règlement de zonage CV. 615 relatif à l'autorisation des projets intégrés résidentiels et la modification des usages autorisés à la grille de spécifications de la zone C-52 soit adopté tel que déposé.

14- Varia

15- Période de questions

16- Levée de la séance

Résolution 027-01-2026

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été traités ;

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE cette séance soit levée à 20h35.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Gaétan Gravel
Maire